

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-71
Occupation du domaine public
Rue Léonie Delautel

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Déménagement Rossignol ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Déménagement Rossignol est autorisée à stationner un véhicule au 10 rue Léonie Delautel les mercredi 23 et jeudi 24 avril 2025 à l'occasion d'un déménagement.

ARTICLE 2 : Durant cette période et de façon ponctuelle, le temps de déchargement du véhicule, une déviation pourra être mise en place par la rue Jean-Jacques Rousseau.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur cette même période du début de la rue Léonie Delautel jusqu'au croisement de la rue Jean-Jacques Rousseau.

ARTICLE 4 : Des barrières seront fournies par le service LESRA et mises en place par l'entreprise Déménagement Rossignol qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise Déménagement Rossignol devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 5 : L'entreprise Déménagement Rossignol, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.